

divin Fils est mort pour sauver tous les hommes, sans en excepter un seul,

Par un indult du 15 janvier 1843, le souverain pontife Grégoire XVI, accorda à l'évêque de Québec le pouvoir d'ériger, dans les paroisses de son diocèse, la confrérie du très-saint et immaculé cœur de Marie, telle qu'elle est érigée dans l'église de Notre-Dame des Victoires à Paris, avec l'application de toutes les indulgences et de tous les privilèges déjà accordés à cette première confrérie, lesquels consistent en ce qui suit.



*Indulgences accordées à la confrérie.*

1. Une indulgence plénière en faveur de chaque associé le jour de son agrégation, pourvu qu'il se soit confessé avec douleur et qu'il ait communie dans quelque église.

2. Une indulgence plénière à l'article de la mort à tout associé qui, s'étant confessé avec douleur, aura reçu la